

[Grenoble dit stop au harcèlement de rue]



HARCÈLEMENT DE RUE: COMMENT RÉAGIR



+ d'infos:
grenoble.fr

Chaque jour, dans l'espace public (la rue, les transports, les bars, les centres commerciaux...), des personnes sont agressées et harcelées verbalement et physiquement. Sous couvert de drague ou de blagues, elles subissent et affrontent des commentaires, des propositions inappropriées, des gestes intrusifs et dégradants. Seulement 20 % des témoins interviennent... pourquoi pas plus ? Il existe plusieurs manières d'agir. Voici quelques exemples, à adapter selon le contexte et vos possibilités. Dans tous les cas, ne vous mettez pas en danger et n'hésitez pas à demander de l'aide.

Quelques conseils pour réagir efficacement :

Si vous êtes harcelé-e

Laissez-moi tranquille ! Éloignez-vous ! NON, c'est NON

Dites clairement et exactement ce que vous voulez ou ne voulez pas.

Je ne vous ai pas demandé votre avis ! Refusez tout commentaire.

Vous, avec la chemise bleue, arrêtez de me toucher et de me parler !

Vous n'êtes pas seul-e, désignez le harceleur, parlez fort, criez, attirez l'attention !

Refusez la joute verbale, dites ce que vous avez à dire et partez.

Si vous êtes témoin d'un harcèlement de rue

Ne tolérez pas dans votre entourage (amis, famille, collègues) de remarques ou de gestes déplacés, demandez-leur d'arrêter.

Intervenez, seul-e ou à plusieurs, et dites au harceleur, en restant à distance :

Ce que vous faites n'est pas normal. Arrêtez de parler à cette personne, laissez-la tranquille.

Faites diversion : abordez la personne qui harcèle sous un prétexte futile, demandez-lui

l'heure par exemple ou adressez-vous à la personne harcelée comme si vous la connaissiez

Ah mais tu étais là ? ça fait 5 minutes que je t'attends, viens on va être en retard !

Proposez à la personne harcelée de l'accompagner dans un endroit où elle se sentira en sécurité et/ou assurez-vous de ses besoins.

Harcelé-e ou témoin d'un harcèlement de rue

Prévenez un-e responsable (conducteur-trice, prof, barman-maid...) et demandez de l'aide à côté de vous.

Filmez ou prenez le harceleur en photo ou appelez la police (ou faites semblant).

Harcèlement de rue : propos et/ou gestes déplacés à l'encontre d'un individu non-consentant, répétés ou non successivement par une même personne, ou plusieurs personnes différentes.

Le harcèlement dit « de rue » est une infraction punie par la loi du 3 août 2018, qui prévoit selon les cas, des amendes de 90 à 1500 €, pouvant s'élever à 3000 € en cas de récidive.